



Toutes
vos envies
de bouger !

30 voyages offerts

pour
tester
et adopter
le bus !



**Essayer
sans s'engager !**



/Saint-
nazaire
agglo

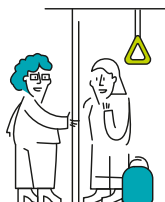
Envie de découvrir les transports en commun ?

30

**VOYAGES
offerts**

Cette offre est faite pour vous !

Ce sont **30 voyages en bus offerts** sur simple demande à tous les habitants des 10 communes de l'agglomération nazairienne.



Cette offre nominative vous donne **accès à l'ensemble des lignes du réseau de transport Ycéo**. Elle est également utilisable pour un trajet à bord des trains Aléop en TER Pays de la Loire entre les gares de Pornichet, Saint-Nazaire et Donges... et tout ça sans engagement !

➔ **Comment ça marche ?**

Les 30 voyages d'1 heure sont crédités sur un pass mobilité Ycéo et utilisables dans les 6 mois qui suivent sa délivrance. À chaque montée, vous passez votre pass sur le valideur et cela même en correspondance, c'est à dire quand vous changez de bus dans l'heure, un seul voyage sera comptabilisé.

➔ **Pour en bénéficier, il faut :**

- > Habiter l'une des 10 communes de Saint-Nazaire Agglomération
- > Ne pas avoir eu d'abonnement bus au cours des 36 derniers mois

Pour l'activation de l'offre « 30 voyages offerts », vous souscrivez automatiquement à la formule post-paiement.



→ Comment obtenir mes 30 voyages offerts ?

Il suffit de vous rendre à l'Espace Mobilité pour créer votre pass. Des documents nécessaires vous seront demandés : une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une photo d'identité récente (possibilité de faire votre photo sur place gratuitement), et un relevé d'identité bancaire (RIB).



Qu'est-ce que la formule post-paiement ?

Elle vous permet de voyager au tarif le plus bas (1€20* par voyage) et de payer les trajets effectués par prélèvement le mois suivant. Elle est plafonnée à 39€ par mois (prix d'un abonnement 26-59 ans) et prend effet après l'utilisation des 30 voyages 1 heure offerts.



Passé les 6 mois de l'offre découverte, vous pourrez conserver votre pass durant 3 ans avec la formule post-paiement ou passer à un abonnement depuis **l'appli Ycéo Mobilité** ou sur **yceo-mobilite.fr**

* Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le pass mobilité Ycéo, véritable sésame des déplacements dans l'agglomération nazairienne

Le pass mobilité ? C'est bien plus qu'une carte de bus !

Il vous permet de combiner plusieurs offres de mobilité, comme associer un abonnement annuel de bus + une formule post-paiement stationnement + un abonnement aux abris vélos. Avec le pass, c'est possible d'ajouter ou de transformer vos formules !



Besoin d'infos, de conseils ?

Retrouvez-nous à l'Espace Mobilité Ycéo

6 place Pierre Sémard à Saint-Nazaire
(parvis de la gare SNCF)



Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45
Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

ALLO YCÉO 02 40 00 75 75

yceo-mobilite.fr

